

# LEKHA DODI

Parachat "Vayichla'h"

פרשת וישלח

נ° 581

## « Un changement de Nom mérité », par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

Après une nuit de lutte acharnée entre *Yaacov* et l'ange d'*Essav*, celui-ci porte un coup violent à la hanche de *Yaacov*, qui résiste et ne lâche pas prise. Tant et si bien qu'à l'aube, l'ange supplie *Yaacov* de le libérer. « Pas question de te lacher avant que tu ne m'aies béni! répond *Yaacov*»

Quelle est cette fameuse bénédiction ? La *Thora* précise (*Béréchit* 32-29 : « Il reprit: 'Jacob ne sera plus désormais ton nom, mais bien Israël; car tu as lutté devant Dieu et avec des hommes et tu as triomphé » Le nom Israël est composé de SAR, qui signifie « dominer » et « prince ». Il désigne le divin, l'ange de D.....

Ce changement de nom est confirmé par *Hachem* au verset 10 du chapitre 35 : « *Hashem* lui dit: tu te nommes *Yaacov*; mais ton nom, désormais, ne sera plus *Yaacov*, ton nom sera Israël ». Quelques explications s'imposent.

1/ C'est *Hashem* qui a donné le nom de *Yaacov* à sa naissance, (oir *Rachi* sur 25-26): « Le Saint Béni soit Il le nomma *Yaacov* ! » n'est-il pas une bénédiction en soi ?

2/ En quoi ce changement de nom à l'âge de 97 ans constitue-t-il une bénédiction ?

3/ Nos maîtres, dans le traité *Bérah'ot* 13 a, constatent qu'il y a une interdiction absolue de nommer notre patriarche *Avraham*, et *Sarah* notre matriarche par leur nom de naissance. Mais il est permis de continuer à appeler notre patriarche *Yaacov*, par son nom de naissance. La *Guémara* répond à ce sujet: c'est *Hachem* qui nous donne l'exemple de continuer à appeler *Yaacov* par son premier nom, comme il est dit (*Béréchit* 26-2): « Et *Hachem* parla à Israël dans une vision nocturne en disant : *Yaacov* ! *Yaacov* ! ». *Hachem* l'assure de sa protection, alors qui se dirige vers l'Égypte : précisément, pourquoi *Hachem* maintient-t-Il le nom de *Yaacov*?

Le changement de nom se pratique encore de nos jours, afin de modifier la destinée d'une personne malade. *Avram* et *Sarai* ne pouvaient pas avoir d'enfants. En changeant leur nom en *Avraham* et *Sarah*, *Hachem* modifie leur destinée pour qu'ils aient des enfants. Il est donc interdit de les appeler par leur premier nom.

Cependant, pour *Yaacov*, il ne s'agit pas de changer sa destinée. *EKEV*, c'est le talon; *Yaacov* signifie tenir le talon, car il s'agit donc de talonner *Essav*, de le maîtriser à la base, par le talon. *Essav* lui-même reconnaîtra que *Yaacov* a reçu la bénédiction de *Itsh'ak* leur père, en disant verset 3 du chapitre 27 : « *Vayakivéni* » : « *Yaacov* m'a dominé par son intelligence ».

Le nom d'*Israël* est un changement de nom mérité, c'est un titre qui signifie **LE TRIOMPHANT**. Par ce changement de nom, l'ange d'*Essav* reconnaît la victoire de *Yaacov* sur lui, sur *Essav* et sur *Lavan*. *Hachem* valide ce titre : « Ton nom sera Israël. » Cependant, *Hachem* continue d'appeler notre patriarche par le nom de *Yaacov*. Cela signifie: Tu as gagné le 1<sup>er</sup> round, maintenant tu dois affronter de nouvelles épreuves: la difficile relation entre *Yossef* et ses frères; l'agression de sa fille *Dina* par *Chéh'èm* et surtout la terrible épreuve de la descente en Égypte.

La lutte n'est pas terminée, il faut continuer de s'accrocher au talon pour mériter toujours le titre de ISRAEL.

### Horaires CHABAT KODECH

Vendredi 5 décembre 2014 – 13 kisleav 5775

Allumage des Nérot 16h36 / Coucher du soleil 16h54

Samedi 6 décembre 2014 – 14 kisleav 5775

Fin du Chéma 09h38

Fin de Chabat 17h41 / Rabénou Tam 17h48

Leha Dodi dédié à la mémoire de notre  
Maître Rabénou Ovadya Yossef ztsal

# Chabat vu par le prophète Yéchâya

*Par Rav Imanouël Mergui*

Chabat ! La Tora nous parle plusieurs fois du Chabat. On retiendra deux idées fondamentales inscrites dans les "Dix Paroles", citées dans Yitro et Vaéth'anan : la création du monde et la sortie d'Egypte. Les lois du respect du chabat sont très nombreuses. Le Talmud a réservé un traité entier sur le sujet du chabat qui contient cent cinquante-six dapim (soit 312 pages) dans le Babli et quatre-vingt-douze dapim (soit 184 pages) dans le Yérouchalmi. Sans parler des trente chapitres dans Maïmonide et cent trois chapitres dans le Choulh'an Arouh'. S'ajoute à cela le traité Erouvin cent cinq dapim (soit 210 pages) dans le Babli, soixante-cinq dapim (soit 130 pages) dans le Yérouchalmi et soixante-douze chapitres dans le Choulh'an Arouh'. Chabat c'est un univers !

Les prophètes ont également parlé du chabat, je voudrais étudier avec vous un passage tiré de Yéchaya (Isaïe chapitre 58 versets 13 et 14) « si tu cesses de fouler aux pieds le chabat, de vaquer à tes affaires en ce jour qui m'est consacré, si tu considères le chabat comme un délice - oneg, la sainte journée de l'Eternel digne de

respect, si tu le tiens en honneur - kavod en t'abstenant de suivre tes voies ordinaires, de t'occuper de tes intérêts et d'en faire le sujet de tes entretiens, alors tu te délecteras dans le Seigneur et je te ferai dominer sur les hauteurs de la terre et jouir de l'héritage de ton aïeul Yaâkov. C'est la bouche de l'Eternel qui l'a dit ». Le prophète tient dans son discours deux points : une vision du chabat et le salaire de qui respecte correctement le chabat. Les Sages dans le Talmud se sont penchés sur le sens de ces deux points. Il est, pour ma part, intéressant de constater que pour encourager le peuple à faire chabat, le prophète leur parle du salaire du chabat correctement respecté ! Mais, avant de comprendre l'enjeu du salaire du chabat essayons de comprendre ce que nous dit là le prophète Yéchâya.

De quel délice - oneg et de quel honneur - kavod s'agit-il ? Metsoudat David explique : ce jour de chabat est un jour réservé au délice ! Le Malbim écrit : le chabat est en lui-même synonyme de délice ! Le Rambam écrit dans ses Hilh'ot Chabat chapitre 30 : chabat contient deux notions de la Tora : 1) zah'or,

2) chamor et deux autres notions dictées par les prophètes 1) kavod, 2) oneg. Le Even Ezra explique : de ne pas travailler et de régaler son âme en entendant des paroles de Tora !

Les Sages du Talmud se sont penchés sur la définition de oneg (délice) et kavod (respect) dû au chabat. On peut étudier au traité Chabat 113A et 119B l'enseignement suivant : « l'honneur du chabat : ta façon de t'habiller le chabat doit être différente de celle de la semaine ! "en t'abstenant de suivre tes voies ordinaires" - ta façon de marcher le jour de chabat doit être différente de celle de la semaine. "de t'occuper de tes intérêts" - tu n'as pas le droit de te préoccuper de tes affaires durant le jour de chabat. "et d'en faire le sujet de tes entretiens" - il est interdit le jour de chabat de parler des propos profanes tel le commerce et les affaires. En quoi s'applique le délice du chabat ? Rav Yéhouda fils de Rav Chilat au nom de Rav dit : par un plat d'épinards, des grands (certains disent des petits) poissons, des têtes d'oignons - ce sont des aliments nobles (chaque région connaît ses plats succulents ce qui fera qu'en chaque lieu on choisira

des mets délicats et des boissons nobles – voir Choulh'an Arouh' O''H250-2). Rav H'iya fils de Achi au nom de Rav dit : même s'il n'a fait qu'un petit aliment – par ce qu'il n'en n'a pas les moyens (Tour O''H 242), mais il l'a fait en l'honneur du chabat c'est cela le délice du chabat ».

C'est un aperçu de ce qui est dit par le prophète Yéchâya à propos du chabat. Je dis aperçu car le texte de la guémara contient plusieurs lignes non rapportées ici en plus des commentaires et des passages de halah'a qui en découlent. Dans un premier temps on dira que de ce passage nous apprenons plusieurs notions inscrites dans l'honneur et le délice du chabat. Manger. Parler. S'habiller. Traiter des affaires. Sont autant de verbes avec lesquels nous vivons quotidiennement. Ils font partie de notre vie. Yéchâya nous apprend à vivre chabat de façon à ce que tout ce qui est propre à la semaine disparaisse en ce jour. Chabat c'est un univers qui ne retient rien de la semaine. Rien en ce jour ne doit être synonyme de la semaine. Et intéressant de noter que se détacher de la semaine ne veut pas dire se détacher de la matière ! Non ! Et bien au contraire ! La nourriture du chabat et les vêtements du chabat doivent-ils être supérieurs à ceux de la semaine !!! C'est incroyable ! Chabat interdit de toute activité, de tout travail, de tout effort, de

toute "mélah'a", un simple geste comme appuyer sur un interrupteur pour allumer la lumière ou faire bouillir de l'eau pour son café sont des interdits d'une extrême gravité ! Et ainsi on pourrait se dire détacher du monde matériel, alors qu'en vérité il n'en n'est rien de cela puisque la matière à travers nos repas et nos vêtements occupent eux toute la place. Chabat jour où la matière est appréciée de façon différente de celle de la semaine. C'est le point fort de la prophétie de Yéchâya.

Et pour ce qui est du salaire ?

Le Talmud poursuit « Rabi Chimon ben Pazi au nom de Rabi Yéochoua ben Lévi au nom de Bar Kapara dit : tout celui qui réalise les trois repas de chabat sera épargné de trois malheurs 1) les douleurs pré-messianiques, 2) le jugement du ghéhinom, 3) la guerre de gog et magog. Rabi Yoh'anan au nom de Rabi Yossi dit : tout celui qui rend le chabat délicieux on lui donnera un héritage sans limite. Le Bet Yossef (O''H 242) explique : celui qui dépense son argent sans limite pour le chabat sera récompensé sans limite ! Rav Nah'man bar Yitsh'ak enseigne : celui qui rend le chabat délicieux sera épargné de l'asservissement des nations. Rav Yéhouda au nom de Rav dit : on lui donne tous les désirs de son cœur ». Là aussi l'étude approfondie s'impose pour comprendre et

expliquer la profondeur extrême de ces textes. Pour ma part je suis largement impressionné de la vision chabatique de Yéchâya interprétée par les Sages du Talmud. A la lecture de ces enseignements peut-on encore affirmer que chabat est synonyme de galère !? Qu'attendons-nous pour nous délecter en ce jour magnifique ? Chabat c'est la mitsva la plus facile – il n'y a rien à faire. Chabat c'est la mitsva la plus agréable – manger et s'habiller. Et en plus le salaire du chabat est immense ! C'est peut-être la raison pour laquelle les Sages disent que celui qui ne respecte pas le chabat correctement est écarté du peuple d'Israël. Il est tel un idolâtre...



**Les parachiotés que nous lisons en ce moment nous parlent d'un homme qui marque encore l'histoire du peuple d'Israël en la personne de Yaâkov le troisième Père de l'histoire. Il y a d'autres Yaâkov qui ont imprimé l'histoire de certaines communautés, je rappelle ici le personnage pieux et investi en la personne de Monsieur Yaâkov Jacques Pardo ztsal, Il a su se distinguer par son dévouement à la pratique de la Tora et de ses commandements dans un monde hostile à tout ce qui est synonyme de pratique de la Tora. Que son souvenir soit bénédiction.**

# LE CHENE DES PLEURS

Par Jean 'Hayim Avraham CHEKROUNE

La paracha de la semaine est riche d'enseignements on y apprend également l'interdiction de manger le nerf sciatique d'un animal suite au combat entre Jacob et l'ange gardien d'Essav déguisé en homme ou Jacob a été touché à la hanche où se trouve ce nerf.

Ce combat représentant l'éternel combat entre le bien et le mal, et qui nous a suivi tout au long de l'histoire du peuple juif.

Alors qu'à la fin de la paracha on évoquera le décès d'Isaac ou bien même le décès et l'endroit et la raison pour laquelle RacheL est à Bethlehem, par contre pas un mot sur le décès Rebecca !

Au chapitre 35 verset 8 on y évoque la mort de Déborah une nourrice où les commentateurs d'ailleurs se disputent de qui Déborah s'occupait. Pourquoi la mort d'une nourrice de 133 ans est inscrite dans la Tora ? On sait que Déborah est la servante de Rebecca. Mais Rachi et le Rambam expliquent que ce verset fait également allusion à la mort de Rebecca elle-même âgée elle aussi de 133 ans.

En effet le nom de l'endroit où est enterrée Deborah s'appelle en hébreu *Alon-Bakhout* en Français on discerne un sens des termes pluriels du mot pleurer. Pleure pour Déborah, pleure pour Rebecca.

La Torah ne rapporte pas explicitement la mort de Rebecca parce qu'elle a été enterrée secrètement, la nuit. Si elle avait eu des funérailles dignes de son rang Essav aurait assisté aux funérailles de sa mère et on aurait tenu des propos irrespectueux à l'égard de la femme qui avait donné le jour à un homme aussi épouvantable.

Le Rambam explique qu'on élude ce fait parce qu'elle elle a été enterrée dans des circonstances tragiques : Isaac était aveugle ne pouvait pas sortir de chez lui pour l'honorer dignement.

Jacob était au loin et Essav haïssait sa mère parce qu'elle avait détourné les bénédictions vers Jacob par conséquent, ce sont des voisins Héthéens qui l'ont enterrée.

Ce sont ces raisons qui ont incité la Torah à parler de la mort de Rébecca que par Remez (allusion).

Enfin la paracha de Vayichla'h se termine par les listes des descendants de Essav.

Et on peut se poser la question : la Tora n'est pas un livre d'histoire, pourquoi cette énumération ? Les sages répondent : c'est pour pouvoir se rendre compte que la descendance de Essav est terrible et néfaste. Un exemple la concubine d'Eliphaz un des fils de Essav est Tima cette dernière est clairement définie comme la mère de Amalek, et ce n'est qu'un exemple.

Permettez-moi avant tout de féliciter l'équipe du Leha Dodi, qui œuvre chaque semaine pour sa diffusion Je vous souhaite à tous les lecteurs un bon shabbat que vous soyez à Paris, Villeurbanne ou Jérusalem. Grand mazal tov à Ilan A. pour son anniversaire !

*Cet article est dédié à l'élévation de l'âme de Yvette Lévy née Chekroune (Messaouda bat Rivka)  
ma sœur si vite disparue.*

**Nouvelle vidéo sur le  
site de la Yéchiva  
[www.cejnice.com](http://www.cejnice.com)  
« souris au monde, le  
monde te sourira ! »**

**Conférence  
Rav Benchétrit chalita  
Lundi 15 décembre 2014  
A 20h30 précises  
Au centre 22 rue michelet  
Thème :  
« un H'anouca de Lumière »**